

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux instaliations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration Date de réception : Dossier complet le : Nº d'enreaistrement : 23/20/ 2017 23/10/2012 F091 12 P8090 DE LAPAGUELLE LA 1045 COMMUNE LE NIMES. EN UVE DE LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire 2.1 Personne physique Nom GALLOU MATHIEU Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET Forme juridique Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de rubrique et sous rubrique Caractéristiques du projet au regard des seulis et critères de la rubrique DEFLICHEMENT D'UNE SUPPLICIE DE 1900 M2 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les plèces énoncées à la rubrique 8.1 4.1 Naturé du projet DEFIL WIENERT EN UVE DE LA CONSTRUCTION D'UNE MANGOL INDIVI DUENT. - DEFRICHMENT DE 1800MIL DEUPLES DE CHEMES NEITS

L'OBJECTIF DU JEFFICHEMENT EST LA CONSTRUCTION D'UNE
MAISON INDIVIDUELLE

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- LE DEFRICHEMENT BEMA RÉALTÉ PAR ABATTAGE DEBARDAGE MECANTIFÉS ET ARRACHAGE DE POUCHES ENTRE JAVINTER ET FEURIER 2013
- L'ENLEVELLENT LE FETLA PAR CAMIEN.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- PAS DE PHASE D'EXPLOITATION CONCEINANT LE DEFRICHEMENT LE TEMAIN EST DESTINE A UNE CONSTINUCION DE MAISON INDIVIDUEUE.

LES ARBITES EXISTANT UN SETUES _ ESPALES PAYSAGERS-

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admit La décision de l'autorité administr dossier(s) d'autorisation(s).	nistrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se rative de l'Etat compétente en matière d'envi	ra-t-li soumis ? ironnement devra être jointe au(x)						
	N DE D'ANTONSATION DE DEFL	CHEMENT.						
	ure d'autorisation ce formulaire est rempli							
4.5 Dimensions et coractéristiques du	projet et superficie globale (assiette) de l'opération -	nyárizar las smilás da manusa sillicána						
	eurs caractéristiques	Valeur Valeur						
	EUPERRIUE TOTALE PUTERRAIN POR ML. SUPERFICIE DE DEFRICAVEMENT 1900 ML.							
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 43°S	1.12"66 Lat. 4.11.19"45.						
Chemin de la JASJE 30900 NIMES. RET CADASTRACE. SECTION UB Nº 1045		°. 28° a) et b). 32°; 41° et 42°; _'"_ i.at°'"'"_ Lat°'"_						
4.7 S'agit-li d'une modification/extension d'une instaliation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette instaliation ou cet ouvrage a-l-li fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non								
4.7.2 Si oui, à quelle date a-f-il été	autorisé ?							
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progra Si oui, de quels projets se compose		Oul Non						

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5	Sensi	bilité e	nvironnementale de la zone d'implantation envisagée				
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?							
chaspengeny p	w		ACTUELLENT BOISÉ DE CHENES VOLTS ET PERLASS.				
			t'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme des sois sur le lieu/tracé de votre projet ?				
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet		,	N ZONE NZ MODIFICATION APPROVE LE 9 duiver 20 M.				
Pour les rubriques 33° à environnementale ?	37°, k	e ou l	les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Out Non				
	nt, pai	tous n	ne d'implantation envisagée : noyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet ouv.fr/etude-impact				
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X					
en zone de montagne ?		×					
sur le territoire d'une commune littorale ?		X					
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		×					
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X					

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		X	
	dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
	dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		PPRINIMES APPROVE LE 28 FEURIER 2012
	dans un site ou sur des sols poliués ?	The man and the state of the st	Z	
	dans une zone de répartition des eaux ?		X	
1	dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation numaine ?		×	
	dans un site inscrit ou dassé ?		à	
	Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
C	l'un site Natura 2000 ?		×	
o p	'un monument historique u d'un site classé au atrimoine mondial de JNESCO ?		X	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantif un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

V BOILLEZ COL	nptéter le tableau suiv	CIN :		
Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		×	
Miliev naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		[2]	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X)	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichlers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	K	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	D	
	Engendre-t-li des risques sanitaires ? Est-li concerné par des risques sanitaires ?	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	Engendre-t-II des émissions lumineuses? Est-iI concerné par des émissions lumineuses ?	Ž
	Engendre-t-ii des rejets polluants dans l'air ?	×
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	L
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	×

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oul Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
NECESTITE D'UNE ENDE D'IMPLET; NON

MOTIFS - FAIBLE SUPPLIE CON CEINÉE & LOOD M2 -PAS DE CLASSEMENT D'ESPACE NATUREL PROTÉGÉ OU TENSIBLE.

		8: Annexes								
8	.1 Annexes	obligatoires								
		Objet								
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;									
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;									
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, i'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;									
4	Un pian d 18°, 28° a)	lu projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménage l et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une envel	ments visés oppe de tr	s aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, acé ;	X					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;									
8.	2 Autres an	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvr	age ou pé	litionnaire						
		pléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes joi uelles elles se rattachent	ntes au pre	ésent formulaire d'évaluation, ainsi que l	es					
Ĺ		Objet								
\vdash			·							
L										
Г										
H					\dashv					
L										
-				, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	\neg					
L										
L		9. Engagement et s	gnature							
Je	e certifie sur	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus								
	Falt à	wines.	le,	23 octobbe Porl.						
3	Signature	Ilmi								